

Comment définir le type de logement

Dénomination	Description
Studio	Logement composé d'une seule pièce qui fait office de chambre, séjour, cuisine... La salle de bains est indépendante. Les WC sont, soit séparés, soit compris dans la salle de bains
T1 ou F1	La cuisine est séparée de la pièce principale
T1 ou F1 bis	La cuisine est ouverte sur la pièce principale, mais l'espace est suffisamment grand pour que les deux espaces soient visuellement délimités
Studio / T1 ou T2 cabine	Une partie indépendante ou un recoin permettant de recevoir un lit superposé (3m ² environ) existe
T2 ou F2	Logement composé d'une cuisine, d'une chambre, d'un salon et d'une salle de bains
T3 ou F3	Une cuisine, 2 chambres, un salon, une salle de bains
T4 ou F4	Plusieurs configurations sont possibles : Une cuisine, 3 chambres, un salon, une salle de bains Une cuisine, 4 chambres, une salle de bains Une cuisine, 2 chambres, un salon, une salle à manger, une salle de bains
T5 ou F5	Une cuisine, 4 chambres, un salon, une salle de bains....
T3/4	Logement d'origine T4 dont une cloison a été supprimée afin d'agrandir la pièce à vivre créant de fait un T3
Rez-de-chaussée	L'appartement est situé en rez-de-chaussée mais donne sur un jardin ou un parc (et non sur une route). Le jardin peut être privatif ou à usage privatif
Jardin (ou terrasse) privatif	Le jardin est à l'usage exclusif de l'appartement. Les aménagements ou travaux éventuels sont à la charge de son propriétaire.
Jardin (ou terrasse) à usage privatif	Le jardin est directement lié à l'appartement et il est réservé à l'usage exclusif de ses résidents. Par contre, en tant que partie commune affectée en jouissance privative, les travaux éventuels de gros œuvre sont à la charge de tous les copropriétaires